

CULTURE

LES SCENES EURELIENNES : LA CULTURE PARTOUT ET POUR TOUS

Cent-vingt spectacles gratuits proposés dans autant de communes d'Eure-et-Loir tout au long de l'année, tel est le concept proposé par les Scènes euréliennes. Fortes d'un succès sans cesse croissant, elles proposent au public des représentations de spectacle vivant dans des domaines aussi divers que la musique, le théâtre, le cirque, le conte, la danse ou le cinéma. De septembre 2012 à août 2013, 53 compagnies participeront à ce dispositif et sillonneront le département pour présenter leur travail, avec l'ambition affichée, d'aller à la rencontre des spectateurs des petites communes. Avec ce dispositif, le Conseil général d'Eure-et-Loir permet ainsi à des communes de moins de 5000 habitants de proposer à leur population des spectacles vivants gratuits de qualité. Lors de la saison 2011-2012 des scènes euréliennes, 53 compagnies ont donné 120 spectacles ayant accueillis plus de 9000 spectateurs.

Plus d'infos sur : eurelien.fr/sceneseureliennes

INGÉNIERIE

L'ATD, au service des communes et communautés de communes euréliennes

Lancée le 1^{er} janvier 2012, l'Agence Technique Départementale (ATD) met à disposition des communes et des communautés de communes une assistance technique en matière d'assainissement collectif et non collectif. Elle mutualise les compétences et les moyens humains afin de pérenniser ce service rendu aux collectivités par le Département dans le cadre d'une prestation de qualité et à moindre coût. Le Conseil général réaffirme ainsi son engagement quotidien en faveur de la solidarité et de l'aménagement du territoire eurélien. Les communes et les communautés de communes sont invitées à adhérer à cette nouvelle structure au sein de laquelle elles bénéficient d'un pouvoir décisionnaire et qui va bientôt élargir ses compétences à l'aménagement routier.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une nouvelle génération de Contrats départementaux de développement communal en 2013

Albéric de Montgolfier, Président du Conseil général d'Eure-et-Loir, présentera à partir de la rentrée les nouveaux Contrats départementaux de développement communal (CDDI) qui seront lancés le 1^{er} janvier 2013. Il interviendra devant les élus des 5 pays (Chartrain, Drouais, Perche, Dunois, Beauce) et des 2 communautés d'agglomérations (Chartres métropole, Dreux agglomération). Il expliquera la nouvelle architecture de ce dispositif fort de la politique contractuelle en Eure-et-Loir. Les CDDI stimulent et coordonnent l'investissement public local dans une stratégie d'aménagement cohérent et solidaire du territoire.

initiatives

Les Euréliales : une nouvelle offre de logements pour les seniors

L'adaptation du logement à la perte d'autonomie est l'un des chantiers prioritaires du Conseil général, surtout que 22,6 % de la population eurélienne a plus de 60 ans. Pour répondre aux enjeux du vieillissement, un appel à projet est lancé qui vise la création de résidences seniors : « Les Euréliales ».



Il s'agit pour le Conseil général de lancer la création d'un nouveau type d'habitat pour offrir une réponse intermédiaire entre le maintien à domicile familial et la maison de retraite. Comment ? En soutenant le développement d'une offre de logements adaptés aux évolutions des conditions de vie des personnes âgées dans l'habitat social. Ce dispositif à destination des communes et intercommunalités volontaires, vise à mobiliser les moyens nécessaires à la création d'une résidence intégrée à la vie locale.

5 à 15 logements locatifs sociaux

Concrètement, ces logements spécifiques adaptés sous forme de petites maisons ou de petits collectifs doivent remplir plusieurs critères. Le programme doit comprendre 5 à 15 logements locatifs sociaux, atteignant un niveau de performance énergétique de type BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour les logements neufs, et autant que possible pour l'ancien. Ils doivent par ailleurs être situés en centres-villes ou centres-bourgs des communes disposant d'un certain niveau de commerces et services. C'est-à-dire en matière de

médecine, d'aides à la personne, de soins à domicile, de transports, d'animations, etc. Enfin, ces logements doivent être adaptés, pour anticiper les besoins des résidents en perte progressive d'autonomie. Pour cela, ils devront par exemple favoriser le confort d'usage (éclairage, fonctionnalité...), le bien-être et les déplacements à l'intérieur du logement.

La retraite à la maison

Ces projets sont soutenus financièrement par le Conseil général et la Région Centre. Qu'il s'agisse du neuf ou de l'ancien, plusieurs aides peuvent être sollicitées par les porteurs de projet, comme des aides liées aux acquisitions foncières ou immobilières, aux travaux de viabilisation et de réhabilitation, ou le développement de solutions domotiques. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est le 15 décembre 2012 et le 15 juin 2013. Si ces futures résidences ne constituent pas une solution unique à la problématique du vieillissement, elles s'intègrent dans un ensemble de réponses destinées à favoriser l'adaptation du logement aux personnes âgées.

EDITO



Albéric de Montgolfier
Président du Conseil général
d'Eure-et-Loir

Au cœur de ce nouveau numéro de notre bulletin de liaison des élus euréliens : le maillage territorial.

Entretien optimisé du réseau routier, développement des résidences Euréliales au cœur des villages, prospection économique, soutien du Conseil général aux investissements communaux et intercommunaux, solutions innovantes de services publics de proximité... En Eure et Loir, avec le Conseil général premier partenaire des élus et collectivités, la réussite n'a de sens que si elle est partagée !

dossier

MOBILITÉ EN EURE-ET-LOIR

Routes : Une nouvelle classification pour optimiser le réseau routier départemental

Avec 7600km, le réseau routier d'Eure-et-Loir est l'un des plus importants de France. Il est aussi le plus diversifié en termes d'usage, de trafic et de fonction. Pour répondre au mieux aux besoins de circulation et de sécurité des Euréliens, le Conseil général a décidé, lors de sa séance du Budget Primitif 2012 en décembre dernier, d'opter pour une nouvelle classification des routes. Quels sont les enjeux de cette nouvelle organisation ? « L'élu » fait le point sur ce dossier.

« Entre une route qui supporte un trafic supérieur à 20 000 véhicules/jour, une voie d'accès pour une ferme et une voie à 1000 poids lourds/jour... On ne travaille pas de la même manière! Nous faisons déjà du cas par cas. Mais dans un contexte budgétaire contraint nous devons optimiser encore plus l'entretien et le développement de notre réseau. La dernière classification de ces routes datait de 1992 ! Autant dire : La préhistoire... Notre nouvelle classification prend en compte les mutations sociologiques et économiques que connaît notre département depuis 20 ans. », Dominique Leblond, Conseiller général du canton d'Auneau, Vice-président du Conseil général et Président de la commission « Infrastructures et sécurité routières » pose le cadre et ses enjeux. Plus concrètement, pour le Conseil général,

l'objectif est celui d'un service plus adapté. Jean-Paul Mallet, Conseiller général du canton de Nogent-le-Roi et Président de la commission Déplacements et transports interurbains, ajoute : « Nous devons moderniser et mettre à jour nos propres outils de gestion. Il s'agissait aussi pour nous de faire face aux enjeux du moment et d'anticiper sur ceux des années à venir, tout cela en tenant compte nos contraintes financières. Pour cela, Le Conseil général d'Eure-et-Loir a établi un schéma directeur du déplacement, afin de hiérarchiser les routes en fonction de leur importance et de leur usage ». Quatre catégories ont été définies : les routes interrégionales, les routes interdépartementales, les routes de désenclavement et les routes de desserte. Elles fixent le niveau de service à apporter en fonction de la fluidité





« C'était nécessaire et très attendu ! »

Françoise Ramond,
Maire d'Eperon et Présidente
de la Communauté de communes
du Val Drouette

■ **Que pensez-vous de la nouvelle classification du réseau routier départemental du Conseil général ?**

C'est très bien ! En tant que Maire et Présidente de Communauté de communes, je ne peux que m'en réjouir. C'était nécessaire et très attendu ! Cela va permettre de clarifier les priorités en termes d'investissement. Le Conseil général a eu raison d'étudier ce dossier en profondeur et de réorganiser les choses. Plusieurs zones du Département sont confrontées à de forts trafics de camions qui occasionnent des nuisances et rendent dangereuses les routes de nos communes. Il fallait réagir.

■ **Vous êtes concernée par ces nuisances ?**

Oui et à double titre ! A la fois pour la communauté de communes du Val Drouette et pour la commune d'Eperon. Notre zone d'activité économique est la 3e du Département et il est indispensable qu'elle soit bien desservie. Cependant, il est aussi primordial que nous avançons sur le contournement Hanches - Eperon. Nous avons beaucoup trop de camions qui traversent la commune. Le problème va crescendo depuis 11 ans et occasionne trop de nuisances et d'insécurité. Le maire de Hanches est d'accord avec moi. De plus, sans ce contournement, nous ne pourrions développer notre zone d'activité. En clair, je dirai que cette nouvelle classification était attendue depuis longtemps mais il faut à présent en tirer les conséquences en allant plus loin en matière de contournement des communes

du trafic, de la sécurité routière et du respect de l'environnement. Dominique Leblond complète : « *Les changements économiques, l'évolution de la vie des gens, nous ont poussé à faire cette mise à jour. Côté Poids lourd : on est passé de 40 à 44 tonnes (rentabilité des transports oblige). Côté monde agricole : le nombre de tracteurs à remorques n'a cessé de croître augmentant aussi le tonnage (env. 30 tonnes), des zones d'activités se sont créées, les communes se sont peuplées... Nous allons également obliger les camions à contourner certaines zones de vie et d'habitation pour lutter contre les nuisances que subissent certains habitants* ».

« Optimiser la gestion des routes », pourrait être le slogan de cette nouvelle politique. Si chaque année, le Conseil général consacre une grande partie de ses investissements à l'amélioration, à

l'entretien et à la modernisation de son vaste réseau routier, il accompagne également financièrement les communes et les communautés de communes dans la réalisation d'aménagements qui offrent une meilleure sécurité routière. En 5 ans, près de 300 aménagements de ce type ont été effectués. Soit une moyenne de 60 projets routiers financés par an (abords d'écoles, entrées et traversées de bourgs, tourne à gauche, intersections, giratoires...). Et Dominique Leblond de conclure : « *En 2012, ce sont près de 24 millions d'euros d'investissements routiers qui seront réalisés. Pour les investissements futurs, un plan pluriannuel d'investissement routier 2012-2016 a été élaboré. Il assurera une bonne visibilité, tant des élus pour l'information et la communication avec les habitants, que des services pour la programmation et l'anticipation des études. 60 millions d'euros sur 5 ans seront consacrés aux déviations d'Auneau, Gas, Nogent-le-Roi, Illiers-Combray, Châteauneuf-en-Thymerais, Gallardon-Eperon, Réclainville, Denonville...* »

LES INVESTISSEMENTS ROUTIERS

EN 2012 :

24 millions d'euros

Dont : 14,3 M€ pour la maintenance de réseau existant ;

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2012-2014 :

- Déviation d'Auneau (D 929) : environ 4,5 M€ €
 - Déviation de Nogent-le-Roi : environ 7 M€ €
 - Déviation de Gas : environ 3,7 M€ €
 - Déviation Eperon - Gallardon : environ 6,5 M€ €
 - Déviation de Réclainville : 2 M€ €
 - Déviation de Denonville : 4 M€ €
 - Déviation d'Illiers-Combray (1ère tranche) : 13 M€ €
 - Déviation de Châteauneuf-en-Thymerais (1ère tranche) : 7,5 M€ €
- Investissements ponctuels : 7,3 M€ €

LES GRANDES OPÉRATIONS ROUTIÈRES

EN COURS

L'année 2012 verra la poursuite des travaux avec la réalisation de la voie entre les deux giratoires, récemment construits. Une nouvelle tranche de fouilles archéologiques sera lancée entre la route de Maintenon et le cours du ruisseau de la vallée des Vacheresses. La mise en service du tronçon RD 26/RD 983 est programmée pour le début de l'année 2015

DE CES DERNIÈRES ANNÉES

- Déviation d'Ormoy : environ 2 M€ €
- Déviation de Voves : environ 6,5 M€ €
- Déviation du Hameau des caves à Saint-Lubin-des-Joncherets : environ 2,3M€ €
- Giratoire de Toury (RD 2020 x RD 927) : environ 2,5M€ €
- Rond-Point d'Essarts (RD 910 x RD 18) et déviation de Saint-Symphorien à Essarts : environ 2 M€€

A votre service

Aides aux communes : plus de 8 millions d'euros pour 859 projets

Le Conseil général cofinancera cette année 859 projets dans le cadre de son fonds d'aide aux communes (FDAiC). Plus de 8 millions euros seront engagés par le Département aux côtés des communes et intercommunalités, avec un effet levier de l'ordre de 50 millions d'euros.

Avec son Fonds départemental d'aides aux communes (FDAiC), en 2012 et plus que jamais, le Département aide les communes de moins de 6000 habitants – 395 y sont éligibles – à maintenir un fort niveau d'investissement, au bénéfice des Euréliens. Cette politique volontariste fait du Conseil général le premier partenaire des collectivités locales. Car dans la plupart des cas, ces projets communaux ne pourraient pas voir le jour sans ce sou-



tien. Les dossiers financés concernent des travaux de voirie et hydrauliques, des aménagements scolaires, d'équipements publics (mairies, patrimoine culturel, crèches...) et d'amélioration du cadre de vie (enfouissement de réseaux, environnement, PLU...).

Un guichet unique

D'autre part, pour faciliter les démarches des communes, le Conseil général a

décidé de leur donner un interlocuteur unique. Le service des aides aux communes gère désormais l'instruction de l'ensemble des dossiers de subventions, qu'il s'agisse du Fonds d'aides aux communes (FDAiC) ou des autres dispositifs spécifiques. « C'est en œuvrant de manière partenariale avec les communes, que l'Eure-et-Loir gagnera son pari de l'attractivité dans le contexte actuel », souligne Albéric de Montgolfier, Président du Conseil général.

Zoom sur

Une médiathèque « livrée à domicile »



C'est une première en France ! La Communauté de communes de l'Orée du Perche a signé une convention inédite avec La Poste, portant sur le portage de biens culturels par les facteurs. Il s'agit d'une nouvelle offre de services initiée par La Poste et appelée « Facteurs Services Plus ». Lors de leur tournée, les facteurs remettent aux

abonnés de la médiathèque de La Ferté-Vidame, une sacoche scellée contenant le bien culturel (livres, DVD, CD...) préalablement réservé auprès de la médiathèque. Plusieurs abonnés bénéficient de ce nouveau service mis en place en 2011. Son objectif est de répondre aux besoins des personnes isolées ou à faible mobilité. Il vise à développer

l'accès à la culture dans les territoires éloignés des villes, en s'appuyant sur le maillage territorial de La Poste et notamment sur les facteurs.

Première en France

« C'est une opération qui permet d'assurer un service de proximité en milieu rural, là où les besoins sont importants », souligne Jean-Pierre Jallot, Président de la Communauté de communes de l'Orée du Perche, Vice-Président du Conseil général et Conseiller général du canton de La Ferté-Vidame. Une vingtaine d'habitants bénéficient actuellement de ce service de portage à domicile, qui contribue à créer du lien social car il permet l'échange, la discussion entre les facteurs et les personnes participantes à ce dispositif. Une idée qui pourrait s'étendre à d'autres services, qu'envisage en ce moment la Communauté de communes de l'Orée du Perche.